

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE
EDUCATION NATIONALE

Tunis, le 16 Mars 1974

Circular n° 101/74
Émanant de la Direction
Financière.

Le Ministre de l'Education Nationale

(-)

)/) Messieurs les Ordonnateurs et Comptables
des Etablissements d'Enseignement
Secondaire et Normaux

O B J E T /: Retard dans le paiement du personnel
exerçant dans votre établissement.

-oO-

Il a été constaté que certains enseignants exerçant
leurs fonctions depuis la rentrée scolaire d'Octobre 1973 n'ont
pas encore perçu leurs traitements.

Afin de déterminer l'origine de ces retards préju-
diciales je vous prie de bien vouloir établir conformément au
modèle ci-joint par catégorie, la liste des personnels enseignants,
administratifs, surveillants et ouvriers exerçant dans votre
établissement et n'ayant pas reçu à ce jour leurs traitements.
Cette liste comprendra les personnels qu'elle que soit l'imputa-
tion budgétaire de leur rémunération.

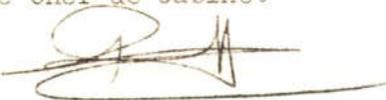
En vue d'accélérer la procédure de règlement, je
vous prie de bien vouloir adresser l'état sus-indiqué par
retour du courrier à la Direction de la Coordination.

Le Ministre de l'Education Nationale

Signé : Driss GUIGA

Pour ampliation
certifiée conforme

Le Chef de Cabinet


Tewfik RABAH

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-----o-----

MINISTERE DE
L'EDUCATION NATIONALE

-----o-----

DIRECTION FINANCIERE

Etablissement

catégorie du personnel (1)

Noms et Prénoms	Grade	Date d'installation	Etablissement d'origine (2)	Imputation budgétaire

(1) Indiquer s'il s'agit de personnel-enseignant

- administratif
- de surveillance
- Ouvriers

(2) Servir cette colonne pour le personnel muté

(3) Indiquer si l'agent/et pris en charge par le budget de votre établissement ou le budget général